



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_25**  
**id. 1673**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

### **PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE VERGINGÉTORIX DE MONTECH - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF**

---

Par délibération de l'Assemblée départementale du 14 février 2022, une procédure de concours a été lancée en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du collège Vercingétorix à Montech.

À l'issue de cette procédure, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 13 janvier 2023 au groupement SARL LABORDERIE – TAULIER ARCHITECTE (mandataire) / JF.RASPAUD / DANOBAT / EMACOUSTIC / INSE / NEOLIA.

La conception du projet a été réalisée en réunissant un groupe d'usagers pour valider les choix techniques.

### **1) Validation de l'avant projet définitif (APD)**

Le dossier d'avant projet définitif (APD) a été présenté lors de la réunion du comité de pilotage du 17 mars 2023. Les surfaces ont été arrêtées, quelques remarques mineures ont été formulées à la maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire a été déposé au mois d'avril 2023.

Les consultations pour les marchés de travaux doivent être lancées à l'été 2023.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2023 après épuisement des délais de recours pour le permis de construire.

### **2) Évolution du montant des travaux**

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 2 400 000 € HT (valeur juillet 2021, phase programme).

En phase esquisse, le coût prévisionnel des travaux était réévalué à 2 513 455 € HT ; l'augmentation par rapport au programme est liée à l'évolution des indices des prix de la construction (BT) entre juillet 2021 et juillet 2022 (date de remise de l'esquisse).

À l'issue de la phase APD, ce coût est réévalué à 2 744 052 € HT, justifié par :

- 59 000 € HT de surcoûts divers :
  - 9 000 € HT pour le surcoût du chauffage du bâtiment des sanitaires,
  - 15 000 € HT pour la création d'un accès pompiers à la demande du bureau de contrôle,

- 5 000 € HT de réservations pour les réseaux nécessaires à une future pose de panneaux photovoltaïques,
- 30 000 € HT de surcoûts liés à l'équipement en climatisation réversible du bâtiment situé dans la cour du collège,
- 40 000 € HT de surcoût pour l'aménagement esthétique et qualitatif de l'abri à vélos ;
- 28 100 € HT de surcoût pour les fondations spéciales nécessaires suite aux résultats des études de sol ;
- l'évolution à la hausse du coût de la construction (BT) entre juillet 2022 et mars 2023 (date de remise de l'APD).

En outre, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre d'intégrer dans le dossier de consultation des entreprises, l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette prestation supplémentaire éventuelle est estimée à 59 000 € HT et pourra être retenue à l'issue de l'analyse des offres.

Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le groupement de maîtrise d'œuvre est donc fixé à 2 744 052 € HT (valeur mars 2023). L'engagement du maître d'œuvre et la fixation des honoraires définitives du groupement seront actés par avenant.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 février 2022 relative à l'extension du collège Vercingétorix à Montech – lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, le dossier au stade de l'avant projet définitif relatif aux travaux d'extension du collège Vercingétorix à Montech,

- Décide d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'avant projet définitif à 2 744 052 € HT, valeur mars 2023 (Programme P009, Opération P009O001, Enveloppe P009E10, Natana 231312/221/23).

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : /

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023  
Reçu en préfecture le 27/06/2023  
Publié le 27/06/23  
ID : 082-228200010-20230622-1966-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL